

COMMUNE DE BENIFONTAINE
Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de BENIFONTAINE, du 04 février 2019 au 06 mars 2019 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Monsieur HUYGHE, retraité de la Fonction Publique Territoriale, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LILLE.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de BENIFONTAINE, pendant la durée de l'enquête, du 04 février 2019 au 06 mars 2019 inclus :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures,
- et le mercredi de 13 heures à 18 heures.

Le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera également disponible en ligne sur le site internet de la commune : www.benifontaine.fr du 04 février 2019 au 06 mars 2019 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de BENIFONTAINE, Enquête Publique Révision allégée du PLU, Rue Pasteur 62410 BENIFONTAINE.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@benifontaine.fr

Les observations ainsi transmises seront annexées au registre papier consultable en Mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de BENIFONTAINE dès la publication du présent avis.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de BENIFONTAINE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 04 février 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 13 février 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 21 février 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 01 mars 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 06 mars de 14 heures à 17 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de BENIFONTAINE et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la Commune : www.benifontaine.fr

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Le Maire, J. JAKUBOSZCZAK